



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

p.o.324.661.

Notification
aux Etats ayant participé
à la Conférence des plénipotentiaires
pour l'établissement d'une Organisation européenne
pour l'exploitation de satellites météorologiques
("Eumetsat"), tenue à Genève le 24 mai 1983

ENTREE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

Le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur d'informer les Etats qu'à la suite de la réunion, le 18 juin 1986 à Paris, des représentants des Gouvernements des Etats contractants de la Convention portant création d'une Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques ("Eumetsat"), conformément à l'article 16, paragraphe 2, l'entrée en vigueur entre ces Etats de ladite Convention a été fixée d'un commun accord au 19 juin 1986.

La présente notification est faite en application de l'article 20, lettre c, de la Convention.

Berne, le 3 juillet 1986

Annexe :

liste des Etats parties à la Convention

